



Procès-verbal n° 19 de la réunion du Conseil d'administration du 25 avril 2023

Présents : Mmes *I. Delrue*, M. *Joliet*, MM. *M. Collard*, JP. *Delchef* (*président*), *S. Faraone*, A. *Geurten*, J. *Nivarlet* (*vice-président*), P. *Thomas* (*trésorier général*).

Excusés : Mme C. *Porphyre*, MM.), B. *Scherpereel* (*secrétaire général*), JP *Vanhaelen*.

La réunion a lieu en présentiel dans les locaux de Jambes et débute à 17h30.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du CdA approuvent l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2023 tel qu'il a été publié dans la newsletter n° 1002 du 14 avril 2023

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 4 avril 2023

2.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général portant sur

- L'apport d'activités du club ABC Waremme (0709) au club Liège Atlas Athénée Jupille (0057)
- L'apport d'activités du club RBC Ans (0425) au club RBC Verviers Pepinster (0046)

2.2. Courriers rédigés par le président

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le président portant sur

- La suspension de la procédure de fusion des clubs CEP (0148), Spirou ladies (1810) et BF Montagnard (1906)

2.3. Commission d'enquête

Le trésorier général confirme la transmission du dossier au Conseil régional judiciaire pour traitement.

2.4. Participation aux Jeux de la Francophonie

Le conseil d'administration de l'AWBB se penche, une nouvelle fois, sur la question de la participation d'une équipe représentative aux prochains jeux de la Francophonie qui se déroulent en république démocratie du Congo en juillet prochain.

Compte tenu que l'aspect sécurité et la situation sanitaire, qui est préoccupante, restent toujours d'actualité, au vu des problèmes de sélection d'une équipe représentative, rencontrés par la participation de certaines joueuses à des championnats d'Europe, le conseil d'administration décide de renoncer, à contre-cœur à participer à l'édition 2023 des Jeux de la Francophonie.

Le président est chargé de communiquer la décision aux instances de la Communauté française.

3. Assemblée générale du 17 juin 2023

3.1. Rétroplanning

Les membres du CdA s'accordent sur le rétroplanning suit :

- 02 juin 2023 : envoi de l'ordre du jour
- 23 mai 2023 : approbation des rapports d'activités des départements
- 19 mai 2023 : envoi des rapports d'activités aux membres du CdA

3.3. Période pour les rapports d'activités

Les rapports d'activité porteront sur la période s'étendant du 26/05/22 au 23/05/23.

3.4. Avant-projet d'ordre du jour

Les membres du CdA approuvent et complètent l'avant-projet d'ordre du jour proposé par le président.

3.5. PV définitif de l'AG du 25 mars 2023

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal définitif de l'assemblée générale du 25 mars 2023 complété par les 2 remarques formulées par des membres effectifs de l'assemblée générale.

4. Compétences administratives du conseil d'administration

4.1. RUS Mariembourg (1588)

Les membres du CdA ont eu connaissance de la dissolution volontaire de l'ASBL liée au matricule et la création d'une nouvelle ASBL.

Vu l'absence de dettes fédérales, ils marquent leur accord sur le transfert du matricule à l'ASBL nouvellement constituée avec maintien des droits sportifs de l'ancienne.

4.2. Fusion Spirou Ladies (1810) - BF Montagnard (1906) - CEP (0148)

Suite à la suspension de la procédure de fusion, les membres du CdA prennent connaissance de l'évolution du dossier qui se présente comme suit :

- Désormais le club Spirou Ladies absorbe le club CEP
- Le club BF Montagnard ne participe plus à la fusion
- Le dossier administratif est en ordre
- Les assemblées générales extraordinaires des 2 clubs sont fixées au 27 avril 2023 auxquelles le président assistera.

4.3. Fusion CFB Fleurus (2719) - Vieux Campinaire (1914)

La dissolution judiciaire ayant été annulée par une décision du tribunal de l'entreprise de Charleroi le 4 avril 2023, plus rien ne s'opposait à reprendre la procédure de fusion.

Compte tenu de la situation particulière du comité du Vieux Campinaire, les membres du CdA approuvent la fusion des 2 clubs avec transfert des droits et obligations, en ce compris les dettes fédérales au CFB Fleurus et avec la garantie de mutation des membres du Vieux Campinaire jusqu'au 30 juin 2023 au vu de l'incertitude existant sur l'information complète des conséquences de la fusion.

4.4. Assemblée provinciale de Liège

Les membres du CdA prennent acte de la tenue de l'assemblée générale le 16 mai 2023 à Pepinster et non à Saint Vith contrairement à ce qui avait été annoncé.

Ils restent dans l'attente de l'ordre du jour

4.5. Prochaine réunion du CdA.

La prochaine réunion du CDA est fixée au 23 mai 2023 en lieu et place de la réunion programmée le 16 mai 2023.

4.6. Application de l'article PA32 pour la saison 2023-2024

Sur la base de la situation actuelle des équipes ayant terminé le championnat et de l'application des textes actuellement en vigueur la composition de l'assemblée générale pour la saison 2023-2024 serait la suivante :

Liège	9
Hainaut	8
Bruxelles Brabant wallon	6
Namur	4
Luxembourg	3

4.7. Demande du BC Ninane (1200)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande du BC Ninane visant à permettre à leur équipe U18, vainqueur de la coupe de la province de participer au championnat régional U21.

Compte tenu des décisions de l'assemblée générale du 25 mars 2023 qui ont adapté le règlement des championnats régionaux de jeunes, ils se doivent de répondre par la négative à la demande.

M. Joliet est chargée de l'exécution de la décision.

4.8. PA75ter BC Genappe Lothier (1479) vers Uccle (0205)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'approbation de l'apport d'activités de la R2 MM du club BC Genappe Lothier (1479) vers Uccle Europe (0205).

Vu le dossier de transfert répond au prescrit de l'article PA 75ter, les membres du CdA autorisent le transfert d'activités envisagé.

4.9. PA75ter Liège Atlas athénée Jupille (0057) vers Alliance Flémalle Basket (1555)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'approbation de l'apport d'activités de la P3 MM Liège Atlas athénée Jupille (0057) vers Alliance Flémalle Basket (1555)

Vu que le dossier de transfert répond au prescrit de l'article PA 75ter, les membres du CdA autorisent le transfert d'activités envisagé.

4.10. PA75ter BF Montagnard (1906) vers Spirou Ladies Charleroi (1810)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'approbation de l'apport d'activités de la P1 DD BF Montagnard (1906) vers Spirou Ladies Charleroi (1810)

Compte tenu du montant des dettes fédérales du BF Montagnard, arrêté à la date du 25 avril 2023, de la position administrative du club, les membres du conseil d'administration décident de ne pas valider l'apport d'activités envisagé mais accordent un délai jusqu'au 31 mai pour régulariser la situation.

Par ailleurs, en cas de réalisation du transfert d'activités, ils ne valideront pas l'article 4 de la convention qui lie l'avenir sportif des joueuses du BF Montagnard à l'apport d'activités.

4.11. PA75ter BF Montagnard (1906) vers RBC Marcinelle (0146)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'approbation de l'apport d'activités de la P2 DD BF Montagnard (1906) vers RBC Marcinelle (0146)

Compte tenu du montant des dettes fédérales du BF Montagnard, arrêté à la date du 25 avril 2023, de la position administrative du club, les membres du conseil d'administration décident de ne pas valider l'apport d'activités envisagé mais accordent un délai jusqu'au 31 mai pour régulariser la situation.

Par ailleurs, en cas de réalisation du transfert d'activités, ils ne valideront pas l'article 4 de la convention qui lie l'avenir sportif des joueurs du BF Montagnard à l'apport d'activités.

4.12. PA75ter RBC Welkenraedt (0565) vers Harimalia (2211)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'approbation de l'apport d'activités de la P1 MM du club RBC Welkenraedt (0565) vers Harimalia (2211).

Vu que le dossier de transfert répond au prescrit de l'article PA 75ter, les membres du CdA autorisent le transfert d'activités envisagé.

4.13. PA75ter Rapido Thuin (1620) vers RBC Marcinelle (0146)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'approbation de l'apport d'activités de la P2 MM du club Rapido Thuin (1620) vers RBC Marcinelle (0146) .

Vu que le dossier de transfert répond au prescrit de l'article PA 75ter, les membres du CdA autorisent le transfert d'activités envisagé.

4.14. PA75ter RB Tilff (0097) vers BC Sprimont (0854)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'approbation de l'apport d'activités de la R1 MM du club RB Tilff (0097) vers BC Sprimont (0854)

Vu que le dossier de transfert répond au prescrit de l'article PA 75ter, les membres du CdA autorisent le transfert d'activités envisagé.

4.15. PA75ter White Tigers (2720) vers BC Olne (2732)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'approbation de l'apport d'activités de la P3 White Tigers (2720) vers BC Olne (2732)

Compte tenu du montant des dettes fédérales du club White Tigers, arrêté à la date du 25 avril 2023, de la position administrative du club, les membres du conseil d'administration décident de ne pas valider l'apport d'activités envisagé mais accordent un délai jusqu'au 31 mai pour régulariser la situation.

4.16. Démission du club White Tigers et des membres du comité (2720)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de démission du club White Tigers (2720).

Conformément aux dispositions de l'article PA87, les membres du CdA ne peuvent accepter la démission d'un club tant que celui-ci a des dettes fédérales. Par conséquent, ils ne peuvent prendre la demande en considération.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article PA 77, la démission des membres signataires du club ne peut être envisagée et ils restent donc en fonction jusqu'au 30 juin 2023.

4.17 Demande du Basket club Centre Gaume (2713)d'étendre le PA75quater inversé

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'extension de l'application de l'article PA 75 quater mais inversé (qui permet aux joueurs et joueuses issus du BCCG évoluant en jeunes régionaux et d'évoluer dans une seule équipe senior d'un des 3 clubs associés) visant à bénéficier de l'application du PC53.

Les membres du CdA décident de poursuivre la réflexion compte de la spécificité de la demande et des conséquences tant au niveau administratif qu'au niveau des indemnités de formation.

5. Compétences judiciaires du conseil d'administration

5.1. Traitement administratif des dossiers judiciaires - état des lieux

Le président fait part des avancées administratives en matière de traitement des dossiers et de quelques problèmes qui seront mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil judiciaire régional.

5.2.Recours en grâce du joueur D.B (BC TUBIZE 1542)

Lors de sa séance du 9 janvier 2023, le CJP BBW a suspendu 2 joueurs pour une longue période pour coups volontaires réciproques.

Un des 2 joueurs ayant été en appel. Lors de la séance du conseil d'appel, l'un des 2 joueurs a vu sa sanction fortement réduite aux motifs que le Conseil a estimé « qu'il ressort du rapport des 2 arbitres qu'il n'y a eu de coups entre les 2 joueurs ».

Sur cette base, le conseil d'administration estime que le recours en grâce peut être octroyé au joueur D.B. et applique une réduction de la sanction au joueur D.B. au même niveau que la sanction infligée à l'autre joueur impliqué dans ce dossier.

5.3. Evocation de la décision du CJP BBW du 10 avril 2023

Attendu que la décision rubrique prévoit la radiation d'une équipe
Attendu que seul un club peut être radiée et par l'assemblée générale de l'AWBB ;

Le conseil d'administration décide de requalifier la sanction en exclusion de la compétition, sanction prévue à l'article PJ56 et assimile les effets de ladite sanction aux effets d'un forfait général ce qui interdit aux joueurs de l'équipe incriminée de pouvoir bénéficier de l'application de l'article PC 53 (alignement dans une autre équipe du club, à l'exception toutefois des joueurs de moins de 23 ans).

6. Rapport de la trésorerie générale

6.1. Régularisation de la situation administrative et pécuniaire de L.F.

Le trésorier général fait part d'un courrier de la Communauté française souhaitant régulariser la situation administrative et pécuniaire de L.F., détaché de l'enseignement.

Le président et le trésorier général sont chargés de gérer le dossier.

6.2. Situation RE Pont de Loup (0151)

Les membres du CdA ont eu connaissance de la dissolution volontaire de l'ASBL liée au matricule et la création d'une nouvelle ASBL.

Vu l'absence de dettes fédérales, ils marquent leur accord sur le transfert du matricule à l'ASBL nouvellement constituée avec maintien des droits sportifs de l'ancienne.

6.3. Situation de l'UB Quaregnon (2589)

Les membres du CDA prennent note de la dissolution judiciaire prononcée par le tribunal de l'entreprise du Hainaut, division Mons avec cessation immédiate.

Le Trésorier général est chargé de prendre contact avec les membres du comité du club pour envisager les modalités de la poursuite des activités.

6.4. Etat trimestriel des comptes

Le trésorier général présente l'état trimestriel des comptes établi sur la base du nouveau système comptable.

6.5. Situation financière des clubs

Le trésorier général présente le tableau reprenant la situation des clubs arrêté au 25 avril 2023. Il confirme aussi prendre contact avec les clubs pour leur rappeler les prochaines échéances conformément aux dispositions du PF8.

7. Nouvelles des départements

7.1. Département Championnat

7.1.1. Remise des trophées pour les champions régionaux 22-23

M. Joliet, présidente du département, présente le calendrier de remises des trophées de champions dont l'ambition est de remettre les trophées au terme d'une rencontre.

7.1.2. Play-off et modalités de montée et de descente

L'indécision est de mise et il faudra attendre la dernière journée de championnat pour connaître les participants aux play-off et leur place définitive au classement.

Une réunion avec les clubs est programmée le 1^{er} mai 2023.

7.1.3. Final 4 : représentation du CdA à Malines et à Sprimont

Le programme est parcouru et il est demandé aux membres du CdA de confirmer leur présence à l'une ou l'autre journée.

7.1.4 Awards

Les réponses des clubs sont attendues pour le 30/04/2023

7.2. Département 3X3

7.2.1. Bilan des Finales 3X3 du 8 avril 2023

S.Faraone, président du département dresse le bilan des finales organisées en collaboration du club Spirou ladies.

Les membres du CdA tiennent à féliciter le département pour la parfaite organisation de cet important et remercient le comité et les bénévoles pour leur collaboration sans failles lors de cette journée finale.

7.2.2. Représentation du CdA au Girls Got Game et Boys Can Play

Il est rappelé que la présence de membres du CdA à chaque étape est souhaitée

7.3. Département CP-CDA

I.Delrue, présidente du département, donne un premier rapport de la réunion du département du 19 avril 2023 au cours de laquelle de nombreux points ont été abordés parmi lesquels

- un projet de règlement administratif mini-basket
- des propositions de modifications du TTA en matière d'arbitrage provincial.

Les membres du Cda approuvent le projet de règlement administratif qui sera d'application la saison prochaine et les propositions de modifications du TTA qui seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 juin 2023.

7.4. Département Détection & Formation

7.4.1. Bilan des JRJ du 26 mars 2023

J. Nivarlet, président du département dresse le bilan positif de la deuxième JRJ de la saison

7.4.2. Procès-verbal de la réunion du 31 mars 2023

Les membres du CdA prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2023.

7.5. Département Communication

Les membres du CdA prennent connaissance et approuvent le projet de convention avec l'Association professionnelle francophone des journalistes sportifs proposé et présenté par JP Delchef, président du département.

Une fois signée par les 2 parties, elle sera publiée sur le site de l'AWBB.

7.6. Département arbitrage

A. Geurten, président du département, présente le programme du stage des arbitres candidats régionaux qui aura lieu les 29, 30 avril et 1^{er} mai.

8. Nouvelles de Basketball Belgium

8.1. Modalités montée et descentes TDM

Le président confirme les modalités de montée telles qu'approuvées lors de la dernière réunion du conseil d'administration de Basketball Belgium.

8.2. Décision pour les licences 23-24

Le président informe les membres du CdA qu'en application de l'article 21 du règlement de licences, la licence a été accordée à tous les clubs par le conseil d'administration de Basketball Belgium vu l'absence de décision de la commission de licences dans les délais impartis.

9.3. Matches des Belgian Cats les 26 mai (Mons) et 28 mai (Castors Braine)

Les membres du CdA se félicitent que 2 matches des Belgian Cats en préparation au championnat d'Europe auront lieu en Communauté française.

9. Agenda

16 mai 2023 : assemblée provinciale de Liège
19 mai 2023 : assemblée provinciale du Luxembourg
26 mai 2023 : assemblée provinciale de Namur
28 mai 2023 : assemblée provinciale du Hainaut
30 mai 2023 : assemblée provinciale de BBW

26 mai 2023 : Belgique - Grèce à Mons
27 mai 2023 : Belgique - Grèce à Braine

La réunion se termine à 21h00 et la prochaine réunion est programmée à Jambes le mardi 23 mai à 17h30

Jean-Pierre Delchef

Président